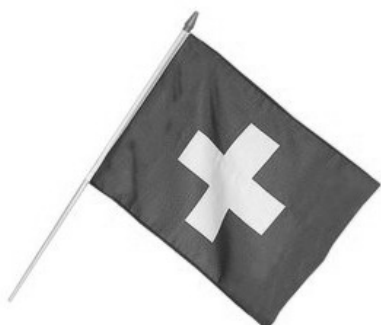




La Chronique de CORBY

Fête patriotique



Nous vous invitons toutes et tous à participer à la soirée commémorative de la Fête nationale du 1^{er} août qui sera célébrée

le jeudi 1^{er} août 2019



aux alentours de la grande salle.

Dès 19h00, restauration et boissons seront servies, à prix modérés, à la grande salle.

Dès 21h00 se déroulera la partie officielle, autour du feu, qui se terminera par un feu d'artifice.



Pour éviter tout incident et pour que la fête soit réussie jusqu'au bout, nous demandons à chacune et chacun d'observer la plus grande prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires lors du lancement de fusées ou autres engins pyrotechniques.

Le cas échéant, prière de vous conformer aux directives.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de cette soirée.

Résumé des objets soumis au Conseil général lors de sa séance du 24 juin 2019

- **Comptes 2018**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Philippe Zuppinger, a accepté les comptes de l'année 2018 qui bouclent avec un excédent de revenus de fr. 40'881.11 pour des totaux égaux de fr. 1'555'648.68.

- **Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018**

Les conseillères et conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2018 dont nous communiquons ci-après quelques points.

Administration

Le nouveau règlement sur la distribution de l'eau est rentré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Police

Le poste de gendarmerie mobile et de proximité est venu deux fois dans notre commune en 2018. Il est à disposition des citoyens pour déposer une plainte pénale ou remplir les formulaires pour des objets que l'on aurait trouvés ou perdus. Il est aussi à disposition pour toutes autres questions en lien avec la sécurité en général. Il s'agit d'un vrai poste de gendarmerie qui vient rejoindre la trentaine d'autres ouverts dans le canton. Il mobilise deux ou trois gendarmes, l'un à bord pour l'accueil et un ou deux qui patrouillent, à pied ou à vélo, dans la localité.

Les dates de passage de ce poste mobile sont communiquées par avis au pilier public et sur le site Internet de notre commune.

Ancienne cure

Quelques travaux ont été effectués pour l'aménagement du bureau communal.

Routes et chemins

Comme chaque année, le balayage de nos rues a eu lieu au début du mois de mai.

Suite aux inondations du 31 mai 2017, des travaux ont été réalisés en bordure de route, rehaussement de la ligne de pavés en limite communale, réfection d'une banquette en enrobé et création d'une nouvelle grille dépotoir.

Des travaux de réparation et de stabilisation du chemin entre la Baumaz et la Crausaz ont également été effectués.

Eclairage public

Nous n'avons constaté aucune défaillance ou panne sur notre éclairage public en 2018.

Début 2019, suite à la pollution lumineuse mise en avant par les médias et certains habitants de notre commune, nous avons décidé de réduire l'intensité de six lampadaires de la rue du Petit-Borgeaud et de la rue du Château, pour essai. Cette intervention a un coût de fr. 80.-- par luminaire. A retenir que nous en avons plus de 50 dans le village...

Forêts

La forêt est une charge importante pour notre commune, notamment due à la somme allouée aux soins au jeune peuplement, au fauchage et à l'entretien des chemins.

Step

Une nouvelle centrifugeuse pour la déshydratation des boues de notre step a été achetée.

Eau potable

Trois bornes hydrantes ont été remplacées.

Ecoles

A la rentrée scolaire 2018, 48 élèves domiciliés à Cronay ont rejoint les bancs d'école sur les sites de Cronay, Pomy, Cuarny et Yvonand.

Cette année scolaire, les deux classes de Cronay sont occupées par des élèves de 3P et 5P.

Le Canton a tardé pour se positionner sur l'Arrêté du Tribunal fédéral concernant la gratuité des activités *extra-muros*. Celui-ci va finalement entrer en vigueur à la rentrée 2019 et aura des répercussions sur les finances de notre Association scolaire en augmentant fortement le poste budgétaire des activités extrascolaires qui seront retenues.

Petite enfance

Jusqu'à fin 2018, avec 44 places à la garderie du Château de Sable, 36 places pour les écoliers dans le bâtiment modulaire d'Yvonand, 12 places à Pomy ainsi que 12 places supplémentaires pour le repas de midi à la salle des combles de l'administration communale pour l'antenne des Castors, le réseau Rymaje a connu une stabilité dans le fonctionnement de ses deux structures, affichant tout de même un taux d'occupation de plus de 97% de sa capacité totale. Cette situation va évoluer avec le déménagement début 2019, de l'antenne de Pomy sur le site de la grande salle où 24 enfants pourront être accueillis quatre jours par semaine. Pour pouvoir répondre à la demande grandissante de la prise en charge des enfants scolarisés, l'offre sera par la suite élargie le mercredi pour le repas de midi sur le site de Pomy.

L'accueil familial de jour (mamans de jour) est géré par l'ARAS d'Yverdon (Association régionale de l'action sociale).

Déchetterie

En 2018, la quantité de déchets produits par notre commune a été en légère diminution. Nous avons évacué 19 tonnes de papier-carton, 22 tonnes de déchets incinérables-encombrants, 19 tonnes de verre, 6 tonnes de matériaux inertes et 6 tonnes de ferraille qui sont facturés à notre commune. En retour, nous percevons une rétrocession financière sur les ordures ménagères, le verre et le papier-carton.

Pour l'année 2018, nous avons reçu de Strid un retour sur la taxe au sac pour 17,5 tonnes de déchets ménagers.

Informatique

Le site internet de la commune a subi une refonte complète au début de l'été.

- **Arrêté d'imposition 2020**

Dès l'année 2020, l'Etat reprendra à sa charge la totalité des coûts de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD), avec une bascule de points d'impôts des communes au canton.

Sur proposition de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers ont accepté de fixer, pour l'année 2020, le taux d'imposition à 77 %, ce qui résulte pour nos contribuables à une baisse d'impôt de 0.5 point. Les autres taux d'imposition restent inchangés.

- **Bureau du Conseil général**

Les conseillères et conseillers ont élu au Bureau du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 :

Président du Conseil général : M. Philippe Zuppinger
Vice-président du Conseil général : M. Vincent Guidoux

Scrutateurs : Mme Catherine Brodard et M. Erwin Stucki
Scrutateurs suppléants : MM. Boris Bron et Denis Schertenleib

Commission de gestion : Mme Vanessa Viquerat, MM. Pieyre-Bernard Castelier, Boris Bron, Denis Schertenleib et Vincent Guidoux ; Suppléante : Mme Sylvie Carrel

Bureau communal

Heures d'ouverture du bureau :

- Administration communale :
- **Mardi de 9h00 à 11h00 et de 17h30 à 18h30 ou sur rendez-vous.**
- Bourse communale :
- **Mardi de 9h00 à 11h00.**

Coordonnées :

- Adresse : **Administration communale, Place de l'Eglise 2, 1406 Cronay**
- Téléphone : **024 433 20 30**
- Adresses e-mail : **greffe@cronay.ch - bourse@cronay.ch**

Boîte aux lettres

Les enveloppes de votations et le courrier adressé à la commune peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de l'administration communale à l'ancienne cure, Place de l'Eglise 2.

Police des constructions

Permis de construire délivrés durant l'année 2018

Plantier Djamilah et Alain, Brodard Rodrigue et Catherine, Brodard Anne-Marie	Construction d'une maison de 2 logements contigus, parcelle 116, rue de la Condémine 20-22.
Gilliand-Meystre Line, Meystre Viviane	Rénovation totale d'une maison familiale, parcelle 100, rue du Château 5.
Bruand René – promis- vendu à Thomas Jérôme et Emilie	Construction d'une villa, parcelle 3, rue du Crêt 32A.
Viquerat Pierre – promis-vendu à Favre Simon Home & Bois	Transformation du bâtiment, création de 2 logements, parcelle 37, rue du Crêt 6.

Autorisations de travaux accordées durant l'année 2018

Bruand René	Déplacement du pavillon de jardin.
Maccagni Giovanni et Emanuelle	Réfection des volets de leur bâtiment, couleur gris anthracite.
Maturo Fabio et Caterina Club de pétanque Cron'Boules	Pose d'un revêtement en pierres sur la façade du garage. Pose de dalles devant le chalet.
Flaction Denis	Réfection du pan côté église de la toiture du rural.
Boss Philippe et Anne- Lise	Entretien façade sud – remplacement des lames en bois, de 3 fenêtres, d'une porte balcon, de volets et stores et de la barrière du balcon.
Calderara Laurence	Installation d'une pompe à chaleur air-eau.

Entretien des terrains – Plantes nuisibles

Le règlement cantonal sur la protection des végétaux définit les plantes nuisibles contre lesquelles la lutte est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières, sur l'ensemble du territoire. Ce sont, le chardon des champs, le cirse laineux, le cirse vulgaire et la folle avoine.

Le chardon des champs



- Feuille découpée et épineuse, bords ondulés
- Tige sans épines
- Fleurs lilas, capitules petits (1,5 à 3 cm) -
- Graines (akènes) avec aigrettes plumeuses
- Tiges souterraines (rhizomes)

Le cirse laineux



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Le cirse vulgaire



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Agir sans attendre. Le chardon des champs, le cirse laineux et le cirse vulgaire doivent être éliminés avant la formation des graines ou d'autres organes ou éléments de dissémination afin de ne pas mettre en danger l'agriculture.

Grilles et bords de route en général

Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues du village et de curer et vidanger les grilles des routes.



Les grilles se situant sur les propriétés privées, grilles de chemin d'accès ou de places, doivent également être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer, de manière à ce qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

Pareillement, il est d'usage que chaque propriétaire foncier entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins longeant leur domaine.

Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

Emondage des haies et élagage des arbres



Nous nous permettons de vous rappeler qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Les propriétaires fonciers sont invités à se conformer à ces règlements et à effectuer les travaux nécessaires.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre participation à la sécurité des usagers des routes communales.

Canicule

Quelques conseils en cas de grandes chaleurs

- Se reposer, rester au frais, rester chez soi, réduire l'activité physique
- Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir
Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, aérer la nuit
Porter des vêtements clairs, amples et légers
Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
- Boire régulièrement, manger léger
Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
- Protéger les enfants de la chaleur
Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit
Privilégier des activités matinales et à l'ombre
Ne pas exposer les enfants au soleil, penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire
Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance
- Rafraîchir les enfants avec des douches tièdes ou un linge humide
Leur offrir de l'eau régulièrement, leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers
Les habiller légèrement
- Prendre grand soin des enfants malades
Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres
Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)



Centrale des médecins de garde : 0848 133 133 - Urgences : 144

Devoirs surveillés

Fréquenter les devoirs surveillés, c'est...

- Etre accompagné d'un(e) surveillant(e) durant une heure et demie après l'école.
- Faire ses devoirs dans une salle en même temps que d'autres élèves.
- Bénéficier d'un environnement dédié aux devoirs.
- Les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire, l'élève peut recevoir des explications du surveillant/e présent.

Les devoirs surveillés sont proposés aux enfants les lundi, mardi et jeudi.

Renseignements et inscriptions auprès de
Mme Catherine Favre, coordinatrice devoirs surveillés,
Tél. 024 430 14 88 ; mail : catfavre22@hotmail.com



Déchetterie

Sacs compostables

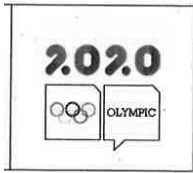
Les sachets composés de produits naturels (amidon de maïs ou de pomme de terre) et d'un polyester d'origine fossile s'autoproclamant <dégradables>, avec ou sans le préfixe <bio>, que l'on reçoit ou que l'on achète dans les grandes surfaces, n'ont de biodégradable que le nom. En effet, il faut compter deux à trois ans pour que ces contenants se décomposent complètement et durant ce temps, ils font le bonheur des oiseaux et animaux qui les transportent dans la forêt et les sèment un peu partout autour du site.

Par souci de propreté et soins apportés à la forêt, nous vous demandons de vous passer de ces sachets ou de les jeter dans la poubelle déposée à cet effet, une fois vidés de leur contenu. Le même raisonnement s'applique pour la vaisselle en amidon de maïs.



Nous vous remercions pour votre compréhension.

JOJ2020 LAUSANNE



En janvier prochain se dérouleront dans notre canton, les Jeux Olympiques de la jeunesse. Deux élèves de notre commune, Noa Devalloné et Nancy Marrel, se rendront le 19 septembre prochain au stade Pierre-de-Coubertin à Vidy-Lausanne, accompagnés d'une délégation de la Municipalité. Ils participeront à une cérémonie durant laquelle sera réalisée une fresque géante sur une carte du canton avec les drapeaux de chaque commune vaudoise.

Ces élèves reviendront avec un drapeau des JOJ2020 qui sera hissé sur la maison de commune. Une petite réception avec les enfants de notre village en âge scolaire sera organisée.

Bois de feu

Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu peuvent s'inscrire auprès de la municipalité au moyen de ce bulletin, jusqu'au 15 novembre 2019.

✂-----

Bois de feu - Quantité désirée : stères en bouts de 4 à 6 mètres

Nom : Prénom :

Tél. : Signature :



Le scoutisme – une activité qui donne du sens à la vie

Les activités sportives et la musique rythment les loisirs de notre jeunesse en âge scolaire. Depuis peu, une offre originale, nouvelle et complète est proposée à l'enfance et aux familles : **pratiquer le scoutisme** dans notre région.

Un **groupe scout** a été mis sur pied pour les villages de la Menthue. Il réunit régulièrement plus d'une vingtaine d'enfants, le samedi à quinzaine au refuge de Bois Moénoz à Yvonand. Des camps (hiver/Ascension/été), encadrés par des personnes formées, rencontrent un beau succès.

Les **valeurs du vivre ensemble, d'autonomie, de nature et de solidarité** sont mises en avant. Le groupe est ouvert à tous les enfants, quelles que soient leur origine et leur religion. Les paroisses de la région de la Menthue reconnaissent quant à elles la participation au groupe scout en tant qu'élément du catéchisme réformé.

Ces activités intéressent sans nul doute l'un ou l'autre des 42 enfants en âge scolaire domiciliés dans notre commune ... ainsi que leurs parents !

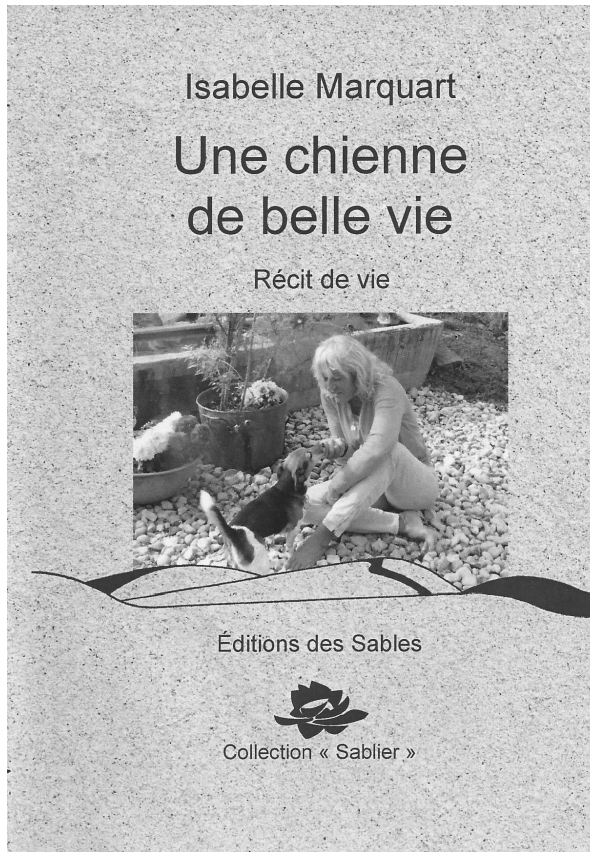
Le site internet du groupe (www.scoutmenthue.com) renseigne et permet aux jeunes et aux familles de s'inscrire. Françoise Castelier et ses enfants Jean et Romain renseignent volontiers.

Erwin Stucki, Conseiller général
Cronay, juin 2019



Le coin lecture

Hello habitant-e-s de Cronay !



Vous savez toutes et tous où se trouve En Joux ! Et, chez les « gens de Joux », comme dit Dany à la déchetterie, il y a Isabelle, laquelle a écrit un récit de vie : une vie mouvementée et passionnante avant d'atterrir en Joux !

Parue au Salon du Livre de Genève en mai 2019 aux Editions des Sables « Une Chienne de belle vie » est un récit de vie dont les feedbacks sont tels que l'envie s'est fait sentir de partager ces pages avec vous. On sourit, on rit et on pleure en lisant ces anecdotes et souvenirs divers !

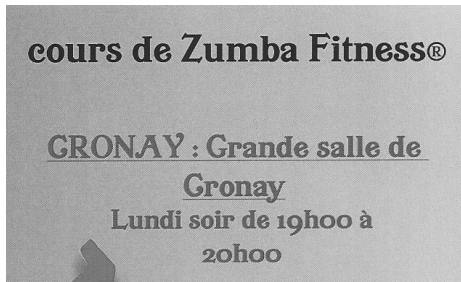
Venez partager un moment de convivialité, d'apéro et de dédicace si le cœur vous en dit à la Cure de Cronay le vendredi 9 août de 17h à environ 19h.

Au plaisir de vous revoir ou voir !

Isabelle

Cours de zumba

Mesdames,
Vous avez envie de bouger !!!



Un cours de zumba a lieu à la grande salle, le lundi soir de 19h00 à 20h00.

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à Mme Sandra Pache 079 667 83 61 ou à Mme Silvia Ippolito Pérez 079 502 62 12.

Calendrier des manifestations

Jeudi 1 ^{er} août 2019	Fête nationale dès 19h00 à la grande salle
Dimanche 1 ^{er} septembre 2019	Brunch paroissial à Suchy
Samedi 7 septembre 2019	Tour de Jeunesse
Dimanche 22 septembre 2019	Culte des municipalités à 10h00 à Belmont
Vendredi 8 novembre 2019	Match aux cartes organisé par l'Ecurie de Cronay
Samedi 9 novembre 2019	Soupe à la courge organisée par la gym dames
Dimanche 10 novembre 2019	Fête de paroisse à Ursins
Vendredi 15 novembre 2019	Souper villageois de la Société de Jeunesse

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous
un bel été ensoleillé**